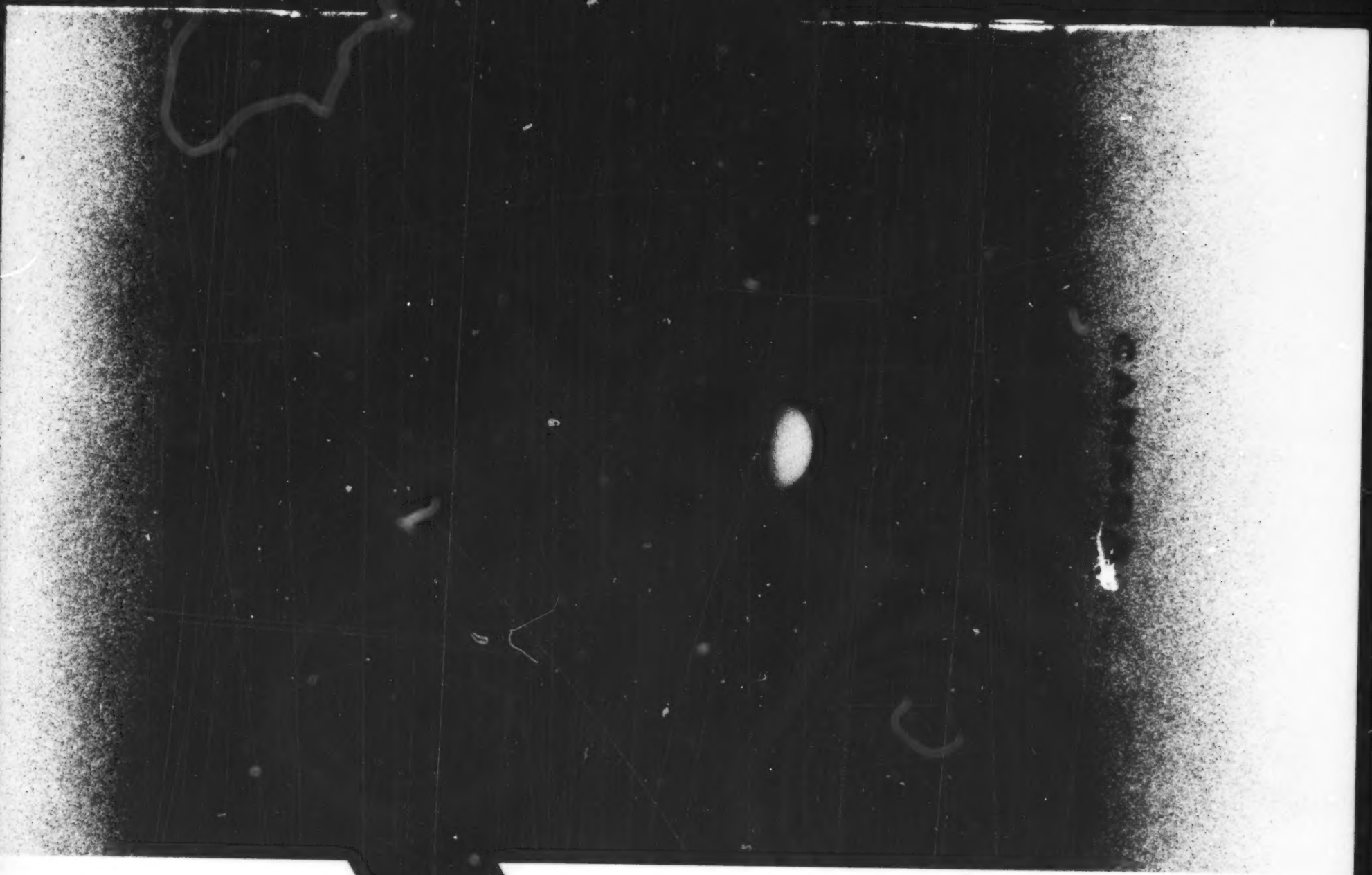

Canada

External Affairs and
International Trade Canada

Cover photo: Telegraph Colour Library / Masterfile

92-03095/

# MESSAGE FROM THE MINISTER

As Canadians, we live in a country that has been specially blessed. We have more fresh water, more forests and more natural resources than most countries do. These have brought us many benefits, including one of the highest standards of living in the world. At the same time, however, we are responsible for managing these resources well — in the clear knowledge that while many are renewable, all are fragile.

Our responsibility is not just to ourselves but to everyone, everywhere. We live in a world in which environmental problems that occur in one country have an effect on many others. We just need to look at the impact of acid rain — or global warming — to realize that shared responsibility means we must work together to solve global environmental problems.

This booklet looks at international environmental issues and sketches out the role that we have been playing so far. It also looks to the future — at new areas of problems ahead where international action is essential.

Dealing with global environmental problems may be difficult, but it is imperative and it must remain an integral part of Canadian foreign policy. I hope that this booklet will contribute to an understanding of the challenges and opportunities for changes that lie ahead.

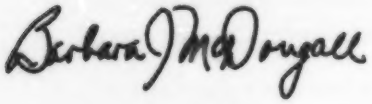

The Honourable Barbara McDougall
Secretary of State for External Affairs

© Minister of Supply and Services Canada 1992
Cat No. E2-123/1992E
ISBN 0-662-19341-5

# ENVIRONMENTAL INTERDEPENDENCE

Telegraph Colour Library / Masterfile

Protecting the environment is a Canadian priority. Public opinion polls consistently show that environmental degradation deeply concerns Canadians. This concern is being translated into action by governments, industries, non-governmental organizations, community groups, scientists and individuals across the country:

- There are over 1 800 active environmental organizations in Canada.
- A growing number of Canadian businesses are applying environmental codes of ethics and using cleaner technologies.
- Canadian families and individuals are making changes in their lifestyles to reflect concern for the environment.
- The Green Plan, one of the most comprehensive long-range environmental programs put forward in any country, was released by the federal government in 1990 after extensive consultation with Canadians.

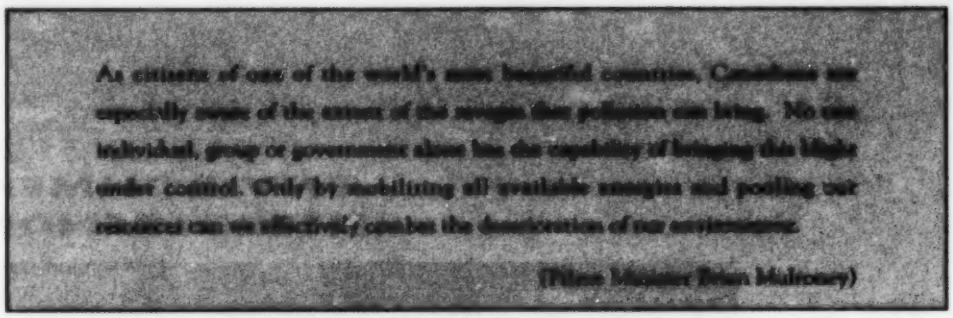

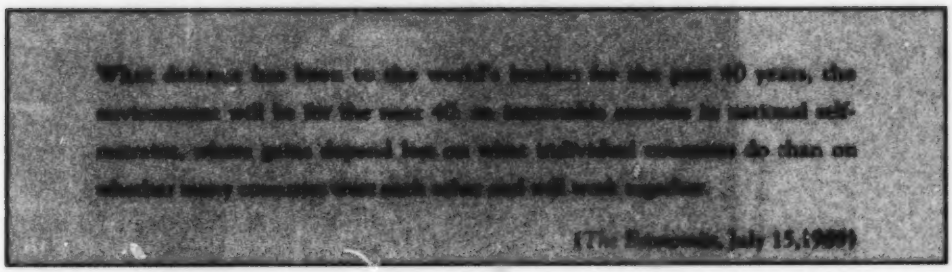

But there is only so much we can do on our own. Environmental problems have no respect for national boundaries. Canadian environmental issues combine with those of our neighbours to give rise to regional problems; regional problems lead to global issues; and global environmental issues, in turn, have profound consequences for Canada's environment and economy. To ensure a healthy environment for Canadians, we must work together with other countries to ensure a healthy global environment.

Our health, economic prosperity and quality of life depend on international collaboration to maintain environmental quality. One example is acid rain. About half the pollutants that cause acid rain in Canada originate in the United States. On March 13, 1991, the Canada-U.S. Air Quality Accord was signed in Ottawa. Capping 10 years of effort by the Canadian government, environmental organizations and individuals in both Canada and the U.S., this agreement calls for both countries to reduce their emissions by 50 per cent, a target that Canada adopted for its own emissions several years ago.

While Canada's acid rain problem can be resolved through collaboration with our neighbour, issues like global warming and loss of biological diversity involve virtually every country on earth. Progress in resolving these issues is complicated by the fact that developing countries have

difficulty financing the measures necessary to deal with them. However, we must find solutions to global environmental problems. The consequences for Canadians of not doing so are serious.

- Further depletion of the ozone layer threatens human health and could damage the agricultural and forestry industries.
- Increases in global warming are likely to have major economic and environmental impacts on Canada. They include possible flooding of towns and cities on our east and west coasts, increased drought, a higher risk of forest fires, lower water levels in the Great Lakes, soil degradation and damage to fish populations.
- Pollution of the oceans and declines in fish stocks threaten the livelihood of thousands of Canadians and the economies of whole regions.
- Loss of biological diversity threatens our access to species of plants and animals that may be necessary to develop new products and technologies.
- Worldwide deforestation amounts to approximately 17 million hectares annually. Forest loss on this scale affects planetary recycling of such vital elements as carbon, nitrogen and oxygen and is a major contributor to global warming.

On a more positive note, taking action to protect the global environment presents Canadians with certain advantages. Export and trade opportunities will result from growing international demand for goods, technologies and services that help protect and improve the environment. Canadians can contribute to a healthier world and gain international goodwill by being in the vanguard of those who are providing solutions to world environmental problems. At the same time, curbing pollution at home through more efficient use of resources will help improve the competitiveness of Canadian industries.

## A WORLD WITHOUT BORDERS

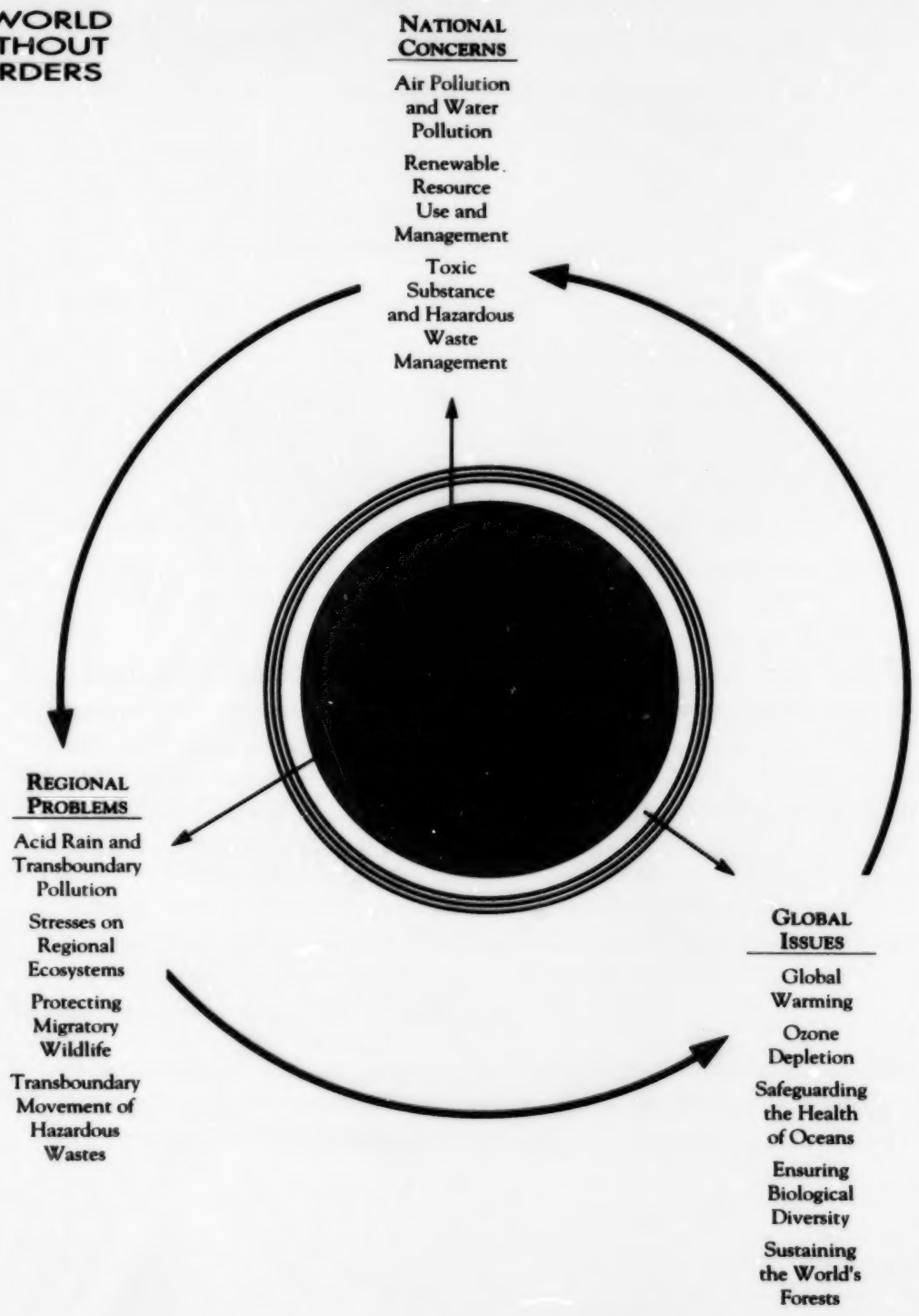

# THE ENVIRONMENT: A CORNERSTONE OF OUR FOREIGN POLICY

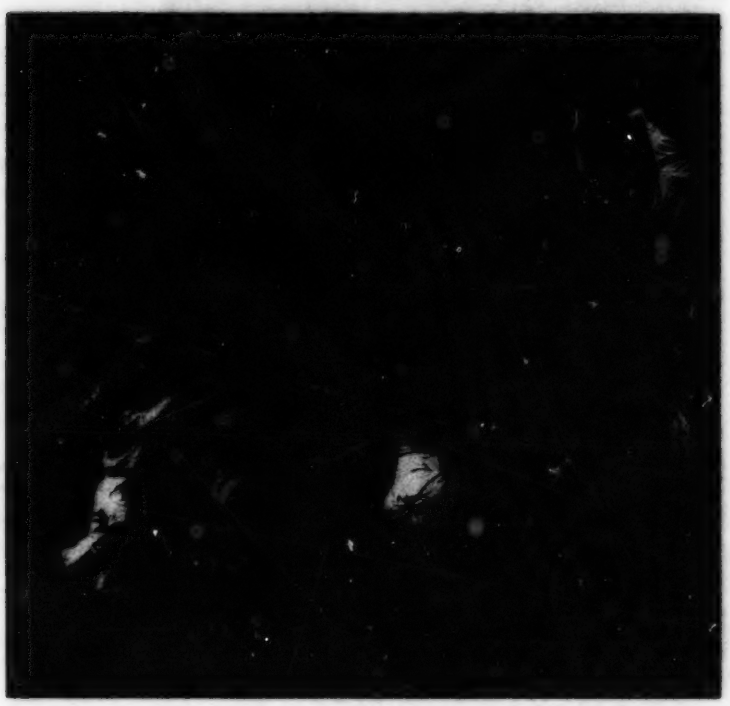

In developing Canada's international environmental policy, departments and agencies within the federal government collaborate with their provincial and territorial partners. At the federal level, External Affairs and International Trade Canada plays a leading role, along with Environment Canada and the Canadian International Development Agency (CIDA), in forging a Canadian strategy on the global environment.

Canada is the only country that belongs to all three of the Group of Seven industrial democracies, the Commonwealth and La Francophonie. It was a founding member of the United Nations and is a strong supporter of the UN system. In all of these forums and elsewhere on the international stage, Canada is working with other countries to protect the world environment in ways that ensure continued domestic and global economic development.

This has been our approach since 1972, when the world's first major international conference on the environment was held in Stockholm. Canada played an important role in the conference, with a Canadian, Maurice Strong, serving as Secretary-General. Twenty years later, Canada is once

again a key player in an environmental conference, this time in the United Nations Conference on Environment and Development (UNCED), which will take place in Brazil in 1992. The most significant environmental event of the decade, UNCED will also be chaired by Mr. Strong and will involve the discussion of many proposals and ideas developed and elaborated by Canada in conjunction with our international partners.

Canada's Green Plan states that achieving global co-operation, understanding and progress on environmental issues is a cornerstone of our foreign policy.

> The increased prominence of regional and global environmental issues makes it imperative for Canadians to strengthen international co-operation and to forge new international partnerships — bilateral and multilateral — so that those issues can be addressed effectively ... Indeed, finding lasting solutions to the increasing scope and complexity of environmental issues will demand greater international co-operation than ever before.

In laying this cornerstone of our foreign policy, Canada is guided by a number of priorities and objectives based on Canadian needs and interests.

## Foreign Policy Priorities for the Environment

- strengthening international institutions
- developing international partnerships
- enhancing trade in environmental goods and services
- developing a global regime of environmental law

## Objectives

- slowing global warming
- stopping ozone depletion
- sustaining the world's forests
- ensuring biological diversity
- safeguarding the oceans
- protecting the Arctic
- governing transportation and trade in hazardous wastes

Telegraph Colour Library / Masterfile

## STRENGTHENING INTERNATIONAL INSTITUTIONS

When the United Nations Conference on the Human Environment took place in Stockholm in 1972, there existed no organization to co-ordinate international efforts on the global environment. As a result of the Stockholm Conference, the UN General Assembly established the United Nations Environment Program (UNEP). Today, with the emergence of issues like the greenhouse effect and depletion of the ozone layer, institutions such as UNEP need to be strengthened and supported by all countries.

Canada has always been a strong supporter of the United Nations and its related agencies. Our reputation as an actor on the international stage is being upheld in part through our commitment to international environmental efforts. The Green Plan indicates that, over the next six years,

Canada will increase its funding of key international institutions needed to promote multilateral solutions to environmental problems. These include:

- the United Nations Environment Program, which, as the principal environmental agency within the United Nations, promotes international co-operation in matters relating to the environment and advances multilateral negotiations on priority issues;
- the World Meteorological Organization (WMO), which facilitates worldwide co-operation on meteorology and climatology services;
- the International Union for Conservation of Nature and Natural Resources (IUCN), which promotes international co-operation on the conservation, protection and management of nature; and
- the UNESCO World Heritage Committee and the International Maritime Organization (IMO), which help maintain world cultural and natural heritage sites and protect the marine environment.

## DEVELOPING INTERNATIONAL PARTNERSHIPS

Canada recognizes that protecting the global environment is a shared responsibility and that all countries must be partners in solving world environmental problems. For example, partnerships between rich and poor countries must be strengthened to ensure that developing countries are able to follow environmentally sustainable development paths. The full participation of developing countries in international agreements to curtail carbon dioxide emissions, promote sustainable forestry or conserve the oceans and their living resources requires financial and technological help from the developed countries.

A prime example of this is the Multilateral Fund, established under the Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer. The Montreal Protocol provides an international framework and timetable by which countries have agreed to substitute more benign chemical products for chlorofluorocarbons and other substances that damage the ozone layer. But it is expensive to make these substitutions — an expense that developing countries can hardly afford. The Multilateral Fund, set at US$ 240 million for the first three years, will enable these countries to participate in international efforts to protect the ozone layer by helping them acquire the necessary technologies.

Canada's contribution to the Fund has already been approved at $15 million over three years, including support to establish the UN Secretariat for the Fund, which will be located in Montreal. Canada will support similar funding arrangements under future international environmental agreements.

# 1972 TO 1992

# TWO DECADES OF CANADIAN INVOLVEMENT

Montreal Protocol
Controls on ozone-depleting substances
Houston Summit
Prime Minister Mulroney calls for action on land-based sources of marine pollution
Dakar Resolution on the Environment
Environment included as permanent priority of La Francophonie on Canada's recommendation
Toronto Conference on the Changing Atmosphere
Advancement of international dialogue on climate change
Montreal Protocol
Action taken to limit substances that deplete the ozone layer
Economic Commission for Europe (ECE)
Convention on Long Range Transboundary Air Pollution
UN Conference on Environment & Development
New framework for North - South environmental co-operation
Stockholm 1972
Canada Key Player; Conference chaired by Canadian Maurice Strong; established United Nations Environment Program
Strong first Secretary-General
Report of the World Commission on Environment and Development
Canada made a major contribution to the Commission
Toronto Economic Summit
Canada puts environment on agenda
The Hague Declaration
Common resolve expressed to take action on climate change
Noordwijk Declaration
Emission targets to combat climate change were investigated
Paris Summit
Environment a central concern
Langkawi Declaration
Major statement issued by Commonwealth leaders on need for urgent global action on the environment
London Summit
Participants committed themselves to concrete results from UNCED

Other ways to co-operate with developing countries are being put in place. The World Bank, working with UNEP and the United Nations Development Program (UNDP), is creating a Global Environment Facility (GEF). This Facility will provide resources to deal with problems such as protecting the ozone layer, biodiversity and international waters and combatting global warming. Canada supports the GEF concept and has been involved in its planning from the start.

Political change in Central and Eastern Europe has led to new initiatives on the environment. The Environmental Protection Centre for Central and Eastern Europe has recently been established in Budapest as a source of information and assistance to address the region's critical environmental problems. Canada is a founding member of the Centre and contibutes financially to its activities and projects.

## Bilateral Partnerships

Geography dictates that our single most important environmental partner is the United States. Both Canada and the United States have established institutions and mechanisms to minimize the detrimental effects we have on our shared environment.

Co-operation on acid rain, as mentioned above, is one example. Improving water quality in the Great Lakes is another. The International Joint Commission (IJC), the first of many Canadian-American bilateral organizations to be formed, was established in 1912 to deal mainly with the conservation and development of water resources around the Great Lakes. The IJC developed the Great Lakes Water Quality Agreement, signed by both countries in 1972 and expanded twice since then. Based on the idea that improving water quality requires that the whole ecosystem of the region be considered, the Agreement commits Canada and the U.S. to a range of measures to restore and maintain ecosystem integrity in and around the Great Lakes.

Another area of Canada-U.S. environmental co-operation is in the protection of migratory bird populations. Since early in this century, bird habitats have been altered by agricultural activities and urbanization in both countries. Efforts to protect bird habitats have given rise to the Convention for the Protection of Migratory Birds, established between the United States and Canada in 1916 and recently extended to include Mexico. The 1986 North American Waterfowl Management Plan went a step further by bringing together governments and private interests to help manage and protect approximately 2.5 million hectares of waterfowl habitat.

Joint efforts in dealing with common resource management and environmental problems will continue. For example, between 50 and 60 per cent of the smog in the Windsor-Quebec City corridor comes from U.S. sources. The Canadian government is working with the United States on an agreement to address this problem through improvements to the Transboundary Air Quality Agreement.

The United States is not our only bilateral partner. We have a long history of co-operation with countries with whom we share environmental resources such as migratory species, as well as exchanges of science and technologies that apply to environmental protection. Environmental co-operation agreements with the Soviet Union, Mexico, Germany and the Netherlands are already in place. The Green Plan strengthens Canada's commitment to bilateral environmental relations, with special consideration accorded to developing countries and the countries of Eastern and Central Europe.

Through its Official Development Assistance (ODA) program, Canada supports environmental initiatives in the Third World. Poverty takes its toll on the environment, and involving developing countries in the search for equitable solutions to global environmental problems is crucial.

Environment has been a growing priority in Canada's aid efforts in recent years, as our thinking regarding sustainable development has taken shape. CIDA is working to revise its policy and implementing strategy on environment and development, based on the five key aspects of sustainable development — not only environmental, but also economic, social, political and cultural.

Canada has made substantial contributions to protecting or improving the environment in many parts of Asia, Africa, Latin America, the Caribbean and the Pacific, with CIDA focusing on institution-building, human resource development and support for non-governmental organizations. Canada financially supports developing country participation in important environmental conferences and negotiations, and contributes significantly to programs to help these countries improve their capabilities to undertake important scientific research and monitoring.

## Environmental Indicators

Canada is working with its international partners to develop indicators of environmental quality and the state of natural resources. These indicators will help governments and businesses make decisions to protect the environment and conserve natural resources for future generations. As a result of an initiative by Prime Minister Brian Mulroney at the G-7 Paris Summit in 1989, the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD) has developed environmental indicators to help decision-makers around the world develop strategies to promote sustainable development. At a meeting of OECD Environment Ministers in early 1991, a commitment was made to continue their development and systematic use.

At home, Canada has introduced a set of pilot environmental indicators and launched a study of natural resource accounts. These projects are part of the federal government's effort to prepare a draft environmental accounting framework to be in place by 1993.

## ENHANCING TRADE IN ENVIRONMENTAL GOODS AND SERVICES

In 1987, the report of the World Commission on Environment and Development (the Brundtland Commission) captured the world's imagination with the concept of sustainable development or "development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs."

An important aspect of sustainable development is using goods, services and technologies that can contribute to economic development while relieving stress on the environment. World markets reflect a growing demand for these products, which present a significant export opportunity for Canadians.

The environmental industry sector in Canada is valued at $7 to $10 billion annually and accounts for some 150 000 jobs. Many Canadian businesses are developing or using environmental technologies and products that could be exported. The federal government, through External Affairs and International Trade Canada and Industry, Science and Technology Canada, is taking steps to identify environmental opportunities around the world for Canadian business and to help Canadian suppliers take advantage of foreign markets.

Trade in environmental products is also being promoted through the Globe conference and trade show series. The Globe series, held in Vancouver, is a co-operative venture between a private-sector company and the federal government. Globe '90 involved over 3 000 delegates representing industries, governments, environmental groups and international environmental organizations from more than 70 countries. Largely due to the success of Globe '90, the series has become a biennial event and has been included in Canada's national environmental agenda — the Green Plan. Globe '92 is scheduled to take place in Vancouver from March 16 to 20, 1992.

While environmental protection offers trade opportunities, there is also a risk that trade disruptions and distortions might result from the inappropriate use of environmental restrictions. By promoting sustainable development at home and abroad, the Government of Canada works to prevent harmful disruptions in trade from taking place.

## DEVELOPING A GLOBAL REGIME OF ENVIRONMENTAL LAW

To protect ourselves from threats to the global environment, we must join together with our international partners in formulating a fair and equitable regime of international environmental law. As well, because different environmental standards between countries can pose serious distortions in and obstacles to international trade, it is crucial that the countries of the world come to a common understanding and adopt common approaches to environmental problems.

Canada has played an important part in negotiating conventions and protocols to protect the oceans and the ozone layer, as well as to control air pollution, international movements of hazardous wastes and trafficking in endangered species. Further efforts are needed to strengthen international law on other environmental issues, including climate change, biological diversity, forests, control of land-based marine pollution, pollution of the Arctic and other important areas.

One major contribution to this effort is the success achieved by Canada and other countries in regional agreements negotiated within the framework of the United Nations Economic Commission for Europe (ECE). The 1979 Convention on Long-Range Transboundary Air Pollution, strengthened by specific implementing protocols on sulphur dioxide and nitrogen oxides, was a significant milestone in curbing sources of air pollution. ECE countries have also negotiated an important convention on Environmental Impact Assessment in the transboundary context.

Canada's long-term goal is to work with others to build a new global environmental regime among nations, rich and poor, north and south, which rests on a sound body of international law and is based on the understanding that we must work together to ensure a prosperous common future. The 1992 United Nations Conference on Environment and Development will be crucial in this endeavour.

## Participating in the United Nations Conference on Environment and Development

In June 1992, Brazil will host the United Nations Conference on Environment and Development, which is likely to be the most significant international conference on environmental issues in many years. The Conference will mark the 20th anniversary of the historic Stockholm Conference, which represented a pioneering effort in the development of a global environmental outlook. Also known as the "Earth Summit," UNCED will focus the world's attention on the critical relationship between the environmental and the economic health of the planet and will provide an opportunity to advance international efforts on climate change, biological diversity, management of the world's forests and oceans, and other environment and development issues. The conference will be a summit of unprecedented proportions, involving up to 160 heads of government.

Canada is ready for 1992.

- An interdepartmental committee on UNCED, co-chaired by External Affairs and International Trade Canada and Environment Canada and consisting of 20 federal departments and agencies, has been formed to co-ordinate the federal government's preparations.
- Special issue groups have been established to draft Canadian positions on topics to be discussed at the Conference.

- A national secretariat is assisting Canadians to participate in the conference. Consultations are taking place with provincial and territorial governments as well as environment, development, business, industry, labour, church, university, women's and indigenous peoples' organizations.
- Canadian youth groups have been asked by the UN to help organize the participation of international youth.
- Canada is helping prepare studies to define the issues that will be discussed at the Conference, as well as assisting delegates from developing countries to participate.

## OBJECTIVES

Telegraph Colour Library / Masterfile

Canada is playing an important role in protecting the world environment. Our overall objective is to work with other countries to address the environmental challenges facing the international community in the most effective ways possible while preserving our national economic interests. Specifically, our efforts will be directed toward the following key international objectives.

## SLOWING GLOBAL WARMING

Global warming, sometimes referred to as "the greenhouse effect," poses a major threat to Canadians and to the economy. Certain gases, including carbon dioxide, nitrogen oxide, methane and chlorofluorocarbons (CFCs), insulate the atmosphere, trapping heat from the sun as it warms the earth. As a result of man-made production of these gases (known as greenhouse gases) in extremely large quantities, it is expected that the earth will undergo significant increases in temperature over the next 50 years.

Global warming could affect many of our economic activities, including agriculture, forestry, navigation, infrastructure, fishing and tourism. At the same time, because we produce considerable

amounts of carbon dioxide in our industrial, transportation and energy related activities, any international agreement to curtail emissions of greenhouse gases could have an impact on our economy. The federal government is working with its international partners to address the global warming issue in a way that takes into consideration our long-term economic and environmental interests.

- Canada hosted the Conference on the Changing Atmosphere in Toronto in the summer of 1988. Bringing together scientists, environmentalists, government officials and business representatives from around the world, the Toronto Conference helped set the agenda for international action on global warming.
- Canada is aggressively pursuing an International Framework Convention on Climate Change, with the hope that negotiations will be completed in time for countries to sign at the United Nations Conference on Environment and Development in 1992.
- Canada has already made a commitment to stabilize emissions of $CO_2$ and other greenhouse gases at 1990 levels by the year 2000 and has pledged to eliminate controlled CFCs by 1997. The National Action Strategy on Global Warming, developed by the federal government in co-operation with its provincial partners and announced in the Green Plan, provides a framework for addressing the global warming issue within Canada.

## STOPPING OZONE DEPLETION

The stratospheric ozone layer acts as a barrier against ultraviolet radiation, overexposure to which is known to cause skin and eye cancers, reduce crop yields and kill the phytoplankton that are at the base of the marine food chain. The costs, to both our health and our economic welfare, of allowing too much ultra-violet radiation to reach the earth's surface are extremely high. Protecting the ozone layer is essential to safeguard the health of Canadians and the ecosystem that serves as the foundation for our economy.

- Canada has been at the forefront of international efforts to control CFCs and other chemicals that deplete the ozone layer. Canada played a leading role in the negotiation of the 1987 Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer.
- At a conference held in London in June 1990, Canada was the first nation to ratify a strengthened protocol calling for the phase-out of CFCs by the year 2000 and other major ozone-depleting substances by 2005. Since then,

Canada has committed to adopting an even faster schedule for eliminating these chemicals, promising to phase out CFCs completely by 1997.

- The Montreal Protocol Secretariat is located in Montreal.

## SUSTAINING THE WORLD'S FORESTS

Forestry is vital to our economy. Canada is endowed with approximately 10 per cent of the world's forests, and the export value of our forest products is higher than that of any other country. Each year, forestry generates over $44 billion in economic activity and accounts for 1 of every 15 Canadian jobs.

Forests are also essential to environmental quality; they play a key role in the planetary recycling of carbon, nitrogen and oxygen and help stem global warming by acting as "carbon sinks." Forests influence temperature and rainfall, regulate the quality and quantity of freshwater systems and are responsible for a large portion of world economic activity. As home to innumerable plant and animal species, loss of forests is a major cause of reduction in biological diversity.

The world's forests are disappearing at an alarming rate. According to the Food and Agriculture Organization of the United Nations, about 17 million hectares of forest are lost annually, mostly in tropical regions. Over three decades, this is equal to an area the size of India.

- Recognizing the seriousness of international deforestation, Prime Minister Mulroney joined with others at the 1990 G-7 Summit held in Houston to call for an instrument to promote sustainable development and conservation of the world's forests. Because of its importance for Canada's economy, Canada favours the development of an international instrument on forestry through the United Nations process. Multilateral efforts are now under way to bring forward a global statement of principles for the conservation and sustainable development of the world's forests. Canada will ensure that this safeguards our national interest as well as the world's forests, while helping promote Canadian competitiveness in this vital sector.
- Canada is taking part in international initiatives to promote sustainable forestry practices. Our international aid agency, the Canadian International Development Agency, has long been one of the leading supporters of international forestry programs such as the Tropical Forestry Action Program, which has succeeded in more than doubling the amount of foreign assistance to sustainable forest management in developing countries.
- At home, the Canadian federal and provincial governments are forging partnerships with industry to manage our forest resources in a way that maintains their future productivity and capacity for regeneration.

## ENSURING BIOLOGICAL DIVERSITY

The destruction of forests, wetlands, rivers and other ecosystems by humans is driving countless species of plants and animals to extinction. Though it is difficult to establish exact figures, it is believed that the human-caused rate of extinction is hundreds or even thousands of times the natural rate. The losses are especially serious in the tropical forests, which cover only 7 per cent of the earth's surface but are home to between 50 and 80 per cent of plant and animal species. Even in Canada, some 175 animal and plant species are known to be at risk.

Conservation of biological diversity goes well beyond the question of preservation for aesthetic or for moral reasons; it is important for our health and our economy. Species loss directly threatens the natural resources upon which sustainable development depends. Genetic material from plant and animal species (many of which have yet to be discovered) are the foundation for the agricultural, pharmaceutical and other biotechnology-based industries. About one-quarter of the pharmacological products in use in North America contain ingredients derived from wild plants. Providing adequate food supplies for a growing world population will increasingly depend on agricultural researchers' access to the widest possible variety of genetic resources for developing better varieties of crops and animals.

Ensuring biological diversity requires a combined effort on the part of all countries.

- International negotiations are taking place under the auspices of UNEP for a convention on the conservation of biological diversity. Canada supports this concept and will pursue international efforts to develop such a convention.
- Canada is party to the Convention on International Trade in Endangered Species (CITES), which controls the trade of some 48 000 listed plants and animals and the products derived from them. With 96 countries participating, CITES protects endangered species from over-exploitation through trade by means of a system of import and export permits.
- Protecting habitat is the key to maintaining biodiversity. Canada has joined in a number of international agreements that apply this principle, including the Convention Concerning the Protection of the World Cultural and Natural Heritage (the World Heritage Convention) by which natural and historical areas of outstanding value are permanently protected; the United Nations Biosphere Reserves Initiative, which preserves examples of all the earth's major ecological systems; the Convention on Wetlands of International Importance (Ramsar Convention); the International Tropical Timber Agreement, which provides a framework for regulation of trade in tropical timber; the Tropical Forest Action Program, which encourages sustainable forestry practices in tropical countries; and the International Tropical Timber Organization, which promotes sustainable use and conservation of tropical forests and their genetic resources.

- Canada's National Wildlife Policy, adopted by the Wildlife Ministers' Council of Canada in 1990, seeks to maintain and enhance the health and diversity of Canada's wildlife in fulfilment of our responsibility to the rest of the world and to future generations of Canadians.

## SAFEGUARDING THE OCEANS

Oceans cover over 70 per cent of the planet's surface and play a critical role in maintaining its life support systems, in moderating climate and in sustaining life. The health of the oceans is particularly vital for Canada. We have the longest coastline of any country in the world, and the sea supports more than 140 000 Canadian jobs and $8 billion-worth of economic activity every year.

According to the Brundtland Commission, the world's oceans are in trouble: "Huge, closed septic tanks, they receive wastes from cities, farms and industries via sewage outfalls, dumping from barges and ships, coastal run-off, river discharge, and even atmospheric transport." In addition to pollution, living resources from the sea are also under threat from over-exploitation. Major fish stocks in the waters over continental shelves, which provide 95 per cent of the world's fish catch, are now at risk as a result of overfishing. This poses a grave threat to Canada's fishing industry and the thousands of people who depend on it for a livelihood.

Because the seas belong to everyone, no one country can solve these problems by itself. Reclaiming the health of our oceans requires an international effort.

- Canada is a strong supporter of multilateral efforts to stem overfishing. Since 1989, the federal government has worked hard to make members of the European Community aware of the serious, long-term consequences of overfishing in the Northwest Atlantic Fisheries Organization (NAFO) Regulatory Area. Along with other NAFO countries, Canada has begun to control overfishing in the region.

- Canada was a key sponsor of a UN resolution to reduce the harmful practice of driftnet fishing and remains committed to implementing a moratorium on all large-scale ocean driftnet fishing. Other multilateral agreements through which Canada helps sustain ocean fisheries include the International Convention for the High Seas Fisheries of the North Pacific; the Convention for the Conservation of Salmon in the North Atlantic Ocean; the Convention on the Future Multilateral Co-operation in the Northwest Atlantic Fisheries; and the International Convention for the Conservation of Atlantic Tunas.

- At the 1992 United Nations Conference on Environment and Development, Canada is committed to pursuing four specific objectives to ensure fisheries habitat protection and sustainability:

  - developing an international sustainable fisheries strategy;
  - building an international framework for controlling land-based sources of ocean pollution;
  - strengthening provisions of the London Dumping Convention to combat ocean dumping; and
  - establishing a global ocean observing system.

- Pollution of the oceans results partly from dumping of wastes at sea. The London Dumping Convention was established in the mid-1970s to protect the marine environment from this source of pollution. Canada has long been a supporter of this international agreement and recently backed a resolution to ban the ocean disposal of industrial wastes by 1995.

- The dumping of wastes at sea is only part of the problem. Over 80 per cent of marine pollution comes from land-based sources. Canada is leading efforts to address land-based sources of marine pollution. At the 1990 Houston Economic Summit, a Canadian-sponsored initiative was adopted to develop a comprehensive international strategy. This was followed by a meeting in Halifax in May 1991, at which experts from around the world gathered to help prepare a framework for reducing pollution from land-based sources.

- To set a good international example and ensure protection of our own coastal waters, the federal government is implementing a five-year Ocean Dumping Plan. This includes stronger regulations prohibiting ocean disposal of industrial wastes and a national research and information program to help reduce the discharge of plastics and other debris into the marine environment.

## PROTECTING THE ARCTIC

Canada's northland comprises 40 per cent of our total land mass, almost 70 per cent of our marine coastline and more than 30 per cent of our freshwater resources. While physically far removed from industrial pollution, the circumpolar regions are at the mercy of the more densely populated parts of the earth. Air and ocean currents carry pollutants such as PCBs, dioxins and pesticide residues to the north, where they accumulate in the food chain. This poses a serious threat to the traditional economies of people living in the north, as well as to Arctic ecosystems.

The Canadian Arctic is part of the larger circumpolar region, where we are neighbours with the U.S., the U.S.S.R., Finland, Sweden, Norway, Denmark and Iceland. In order to secure a safe future for the Arctic, Canada is building partnerships with its northern neighbours.

- Over the past two years, Canada and the other circumpolar countries have worked toward an international Arctic Environmental Protection Strategy. At a meeting held in Finland in the summer of 1991, the Strategy was signed by cabinet ministers representing the eight circumpolar countries. In a joint declaration, the ministers committed to an action plan on pollution in the Arctic. Canada has proposed an Arctic Council to co-ordinate action among the eight circumpolar countries and has offered to establish the secretariat for this council in Canada.
- In order to protect the Canadian Arctic effectively, the federal government has brought forward a national Arctic Environmental Strategy as part of the Green Plan. The five-year Strategy is founded on long-term partnerships with northern governments, non-governmental organizations, native people and the public. Its major elements include cleaning up contaminants in the north, managing waste, improving water quality and protecting Arctic ecosystems. In addition, an Arctic Marine Conservation Strategy has been developed by the federal Department of Fisheries and Oceans to protect the Arctic marine environment.

## GOVERNING TRANSPORTATION AND TRADE IN HAZARDOUS WASTES

Every year, between 300 and 400 million tons of hazardous waste is generated around the world. While it poses an obvious environmental hazard if not carefully managed, much of this waste can be transported safely from one country to another and recycled for industrial use. This presents an important economic opportunity for Canadian industries. In order to take advantage of this opportunity, while ensuring protection of the environment, it is necessary to develop international laws to ensure safe transportation and trade in hazardous waste.

- Canada signed the Convention on the Control of Transboundary Movements of Hazardous Wastes and their Disposal (the Basel Convention) in March 1989. The Convention establishes a framework to ensure that trade in hazardous waste does not harm the environment or human health. It also prohibits exports to and imports from countries that are not party to the Convention.
- The Basel Convention complements a Canadian federal law that ensures that any wastes entering Canada have been approved by a competent Canadian authority and are handled in accordance with strict standards.
- Hazardous waste presents an opportunity for those countries that are able to recycle these substances in a way that is both environmentally sound and profitable. Canada will ratify the Basel Convention as soon as regulations are drafted that permit responsible Canadian industries to take advantage of recycling opportunities while ensuring strict environmental and health safeguards.

# CHALLENGES AND OPPORTUNITIES

Telegraph Colour Library / Masterfile

The increasing prominence of global environmental issues presents the international community with an enormous challenge. To address problems like global warming, ozone depletion and threats to biological diversity, the countries of the world must work together and work quickly. We have only a limited amount of time to establish the laws and strengthen the international institutions that are necessary to ensure our mutual environmental security.

The stakes are high. The costs to Canada's economy of failing to resolve these issues are difficult to calculate, but they would certainly have an impact on each and every Canadian. While the price of acting now is significant, it is small compared with the damage to our health and the health of the environment that could result if we fail to act.

Canada is working on two fronts; at home, we are preventing pollution and conserving resources by building partnerships between governments, businesses, interest groups and consumers and by taking initiatives like the Green Plan to encourage sustainable economic development. On the

international front, we are helping to strengthen international laws and institutions needed to ensure effective solutions to our shared problems. By working together with our international partners — in the United Nations, the Group of Seven, the Commonwealth and La Francophonie — Canada is playing an important role in establishing a global regime to protect the environment.

There is reason to be optimistic. In recent years, people around the world have gained a better understanding of the environmental problems that we face together. We know that protection of the environment must take place at the same time as do improvements in economic conditions and that a strong economy and healthy environment are mutually reinforcing. Technologies are being developed that can help the world achieve economic development while putting less stress on the environment. Diplomatic initiatives such as the upcoming United Nations Conference on Environment and Development are focusing the world's attention on instruments of international co-operation that will enable us to achieve sustainable development.

Canada has a special role to play. We are a major participant in the negotiation of international environmental agreements; our scientists are contributing to a better understanding of ecological issues; and our industries have already begun to provide a range of environmental goods and services to an international market where these are increasingly in demand. Our reputation for supporting international co-operation, our technological and scientific resources and our efforts to promote environmental protection at home make Canada's contribution significant.

Protection of the global environment is an enormous challenge. At the same time, it presents an unprecedented opportunity for international collaboration. Canada is committed to meeting this challenge by working closely with its international partners. Only by working together can we protect our environment and ensure mutual prosperity for generations to come.

According to the definition within Environment Canada's Environmental Choice program, the paper used in this publication contains 10% post-consumer paper waste and 10% post-commercial paper waste.

Canada

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

Photo on page couverture : Telegraph Colour Library / Masterfile

Nous, Canadiens, habitons un pays privilégié par la nature. Nous disposons de plus de réserves d'eau douce, de forêts et de richesses naturelles que la plupart des autres pays. Ces ressources nous ont procuré de nombreux avantages, dont un des niveaux de vie les plus élevés du monde. Nous devons toutefois les gérer de façon rationnelle en reconnaissant que, si beaucoup d'entre elles sont renouvelables, toutes sont fragiles.

Nous sommes responsables non seulement envers nous-mêmes, mais envers toute l'humanité. De nos jours, les problèmes environnementaux qui surviennent dans un pays ont des répercussions sur beaucoup d'autres pays. Il suffit de penser aux conséquences des pluies acides — ou du réchauffement de la planète — pour se rendre compte que nous devons tous collaborer afin de régler les problèmes mondiaux en matière d'environnement.

La présente brochure passe en revue les grands dossiers mondiaux liés à l'environnement et décrit l'action que nous avons menée jusqu'ici dans ce domaine. En outre, elle examine les nouveaux problèmes qui exigent une action internationale.

La lutte contre la dégradation de l'environnement mondial est une tâche difficile mais essentielle qui doit demeurer partie intégrante de la politique étrangère du Canada. J'espère que cette brochure vous aidera à mieux comprendre les défis qui nous attendent et les possibilités de changement qui s'offrent à nous dans le domaine de l'environnement.

La secrétaire d'État
aux Affaires extérieures

Barbara McDougall

Barbara McDougall

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1992
N° de cat. E2-129/1992F
ISBN 0-662-97264-3

# L'INTERDÉPENDANCE ENVIRONNEMENTALE

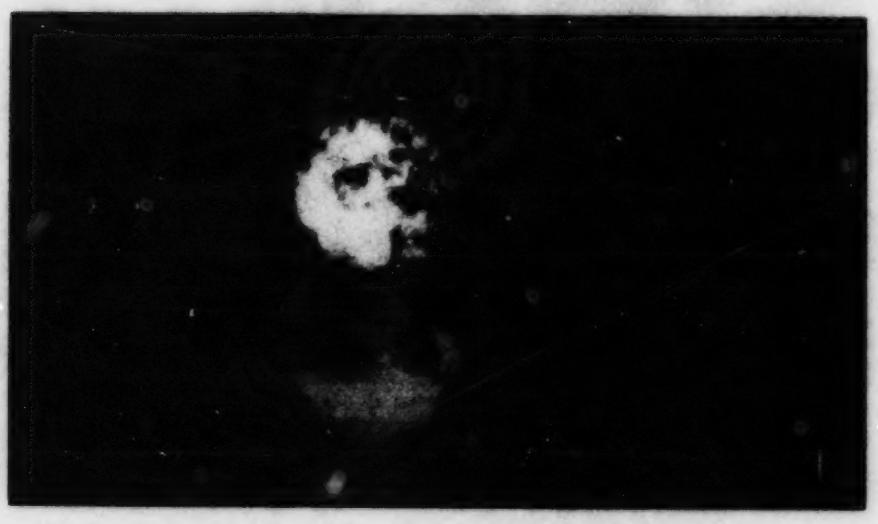

Telegraph Colour Library / Masterfile

La protection de l'environnement est l'une des priorités au Canada. Les sondages d'opinion publique montrent toujours que les Canadiens attachent beaucoup d'importance à l'environnement. Cette préoccupation se traduit par des gestes que posent les gouvernements, l'industrie, les organismes non gouvernementaux, les groupes communautaires et les citoyens de tout le pays :

- il y a plus de 1 800 organismes environnementaux au Canada;
- de plus en plus, les entreprises canadiennes suivent des codes d'éthique environnementale et utilisent des technologies écologiques;
- les Canadiens adoptent de nouvelles habitudes témoignant de leur souci de l'environnement;
- après de vastes consultations publiques, le gouvernement fédéral publiait en 1990 son Plan vert, l'un des programmes environnementaux nationaux à long terme les plus détaillés mis de l'avant à ce jour.

Le Canada ne peut cependant pas régler à lui seul les problèmes environnementaux, puisqu'ils transcendent les frontières nationales. Les problèmes existant au Canada se conjuguent à ceux de ses voisins, prenant ainsi les dimensions de vastes problèmes régionaux; ceux-ci donnent naissance à des problèmes environnementaux planétaires qui, en retour, ont des répercussions profondes sur l'environnement et l'économie du Canada. L'assainissement de l'environnement canadien passe par celui de l'environnement mondial, objectif que nous ne pourrons atteindre que par la collaboration avec les autres pays.

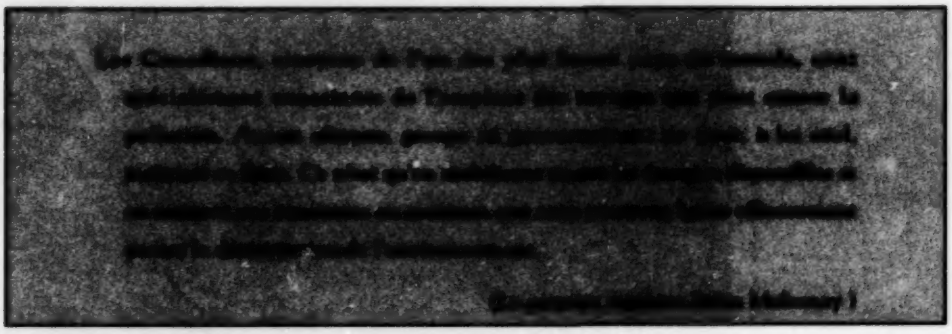

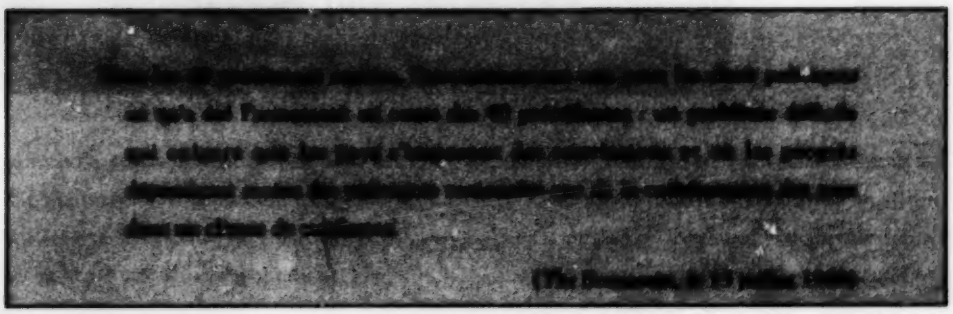

Notre santé et notre prospérité économique dépendent des efforts communs internationaux consacrés à maintenir la qualité de l'environnement. Les pluies acides constituent un bon exemple à cet égard. Environ la moitié des polluants responsables des pluies acides au Canada proviennent des États-Unis. Le 13 mars 1991 était signé à Ottawa l'Accord Canada - États-Unis sur la qualité de l'air. Cette entente, visant une réduction de 50 % des émissions de ces polluants dans les deux pays, objectif que le Canada s'était donné pour ses propres émissions plusieurs années auparavant, venait couronner 10 ans d'efforts du gouvernement canadien, d'organismes écologiques et de citoyens du Canada et des États-Unis.

La collaboration avec notre seul voisin du Sud peut suffire à juguler les pluies acides au Canada, mais d'autres problèmes, comme le réchauffement planétaire et la diminution de la diversité biologique, impliquent pratiquement tous les pays. Les progrès vers la résolution de ces problèmes globaux sont freinés par la difficulté qu'ont les pays en voie de développement de financer les mesures qui s'imposent. Malgré les difficultés, nous devons trouver des solutions aux problèmes environnementaux d'échelle planétaire. L'inaction à cet égard aurait pour les Canadiens de graves conséquences, par exemple :

- un appauvrissement plus marqué de la couche d'ozone menace la santé humaine et peut nuire aux industries agricoles et forestières;
- l'accroissement du réchauffement planétaire aurait probablement des répercussions économiques et environnementales importantes au Canada, dont : l'inondation possible de municipalités et de villes des côtes est et ouest, des sécheresses plus nombreuses et plus fréquentes, des risques accrus d'incendies de forêt, un abaissement du niveau des eaux des Grands Lacs, la dégradation des sols et des effets néfastes sur les populations de poissons;
- la pollution des océans et le déclin des stocks de poissons menace le gagne-pain de milliers de Canadiens et l'économie de régions entières du pays;
- la diminution de la diversité biologique réduit le nombre d'espèces végétales et animales pouvant être utilisées dans l'élaboration de nouveaux produits et technologies;
- la déforestation mondiale est actuellement de l'ordre de 17 millions d'hectares par année, pertes dont l'importance est telle qu'elles affectent le recyclage, à l'échelle de la planète, d'éléments vitaux comme le carbone, l'azote et l'oxygène et contribuent largement au réchauffement planétaire.

La protection de l'environnement mondial a par ailleurs un aspect positif en ceci qu'elle peut offrir aux Canadiens certains avantages. En effet, des possibilités en matière d'exportations et d'échanges commerciaux résulteront de l'accroissement de la demande internationale en biens, technologies et services favorisant la protection et l'assainissement de l'environnement. Les Canadiens peuvent contribuer à l'amélioration de la santé de la planète et se faire une bonne réputation internationale en étant parmi les premiers pays à apporter des solutions aux problèmes environnementaux mondiaux. Du même coup, la réduction de la pollution sur notre territoire par une utilisation plus efficace de nos ressources contribuera à la compétitivité de nos entreprises.

# UN MONDE SANS FRONTIÈRES

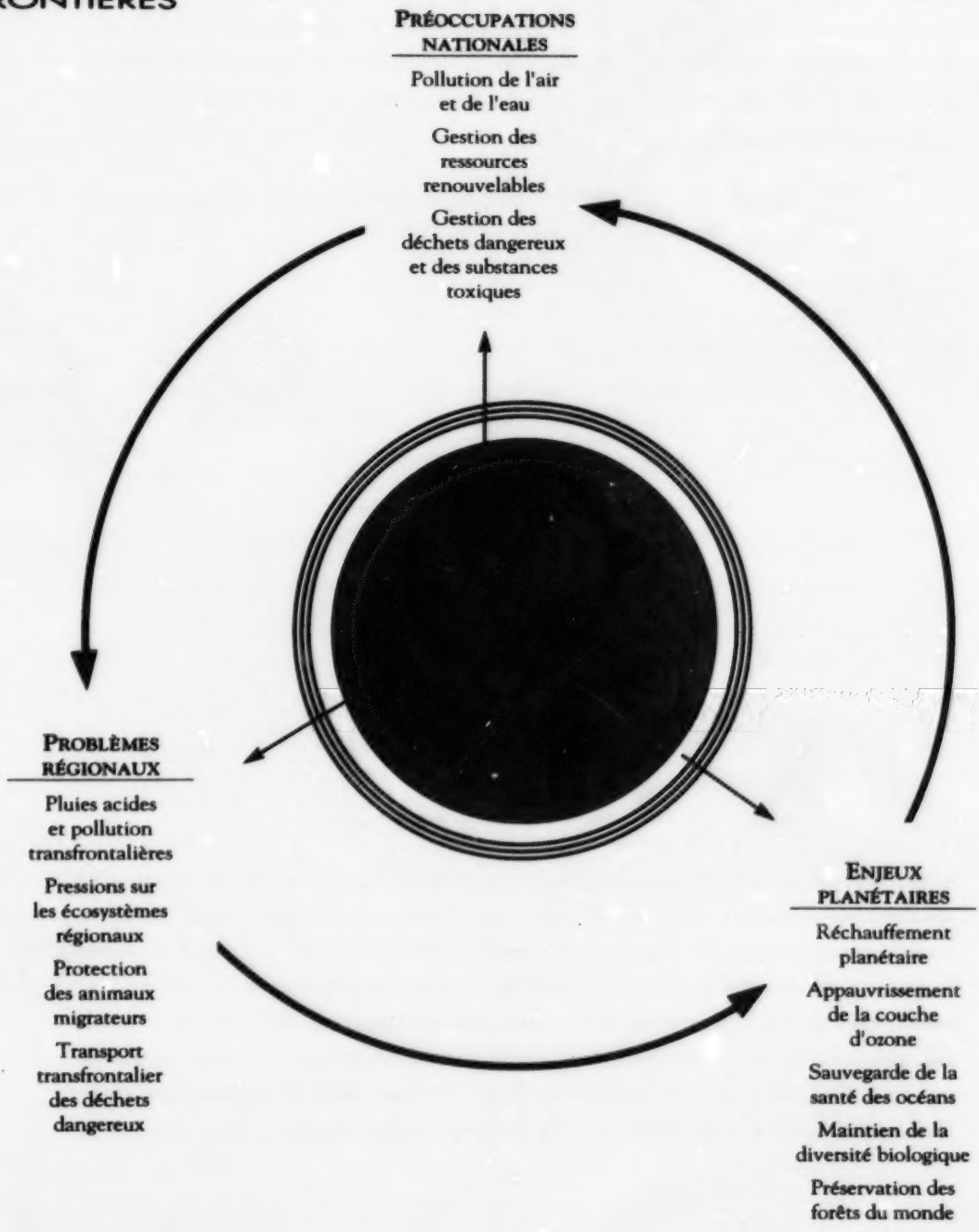
PRÉOCCUPATIONS NATIONALES
Pollution de l'air et de l'eau
Gestion des ressources renouvelables
Gestion des déchets dangereux et des substances toxiques
PROBLÈMES RÉGIONAUX
Pluies acides et pollution transfrontalières
Pressions sur les écosystèmes régionaux
Protection des animaux migrateurs
Transport transfrontalier des déchets dangereux
ENJEUX PLANÉTAIRES
Réchauffement planétaire
Appauvrissement de la couche d'ozone
Sauvegarde de la santé des océans
Maintien de la diversité biologique
Préservation des forêts du monde

# L'ENVIRONNEMENT, UN ÉLÉMENT FONDAMENTAL DE NOTRE POLITIQUE EXTÉRIEURE

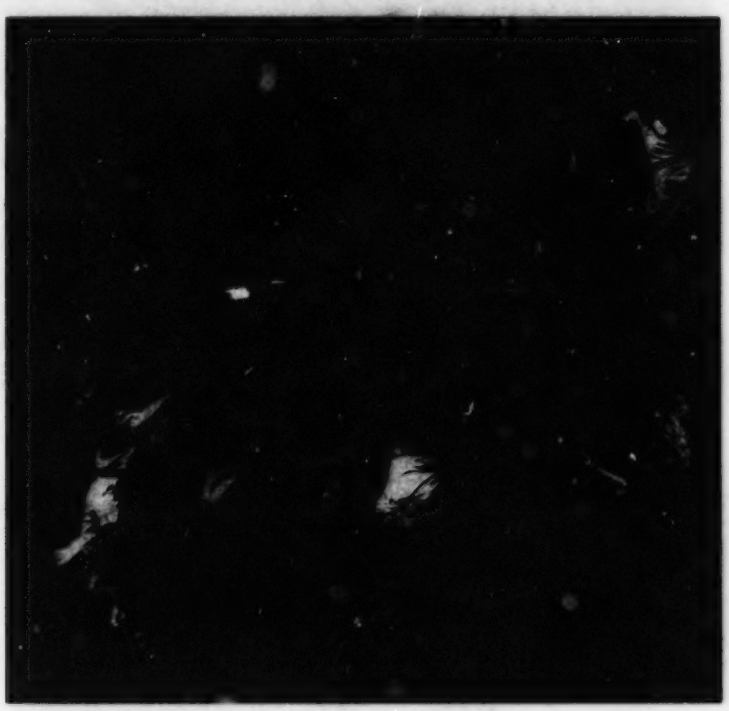

Pour élaborer la politique environnementale internationale du Canada, les organismes et ministères du gouvernement fédéral collaborent avec leurs contreparties provinciales et territoriales. À l'échelon fédéral, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, de pair avec Environnement Canada et l'Agence canadienne de développement international (ACDI), assume le rôle de chef de file dans l'établissement de la stratégie canadienne sur l'environnement mondial.

Le Canada est le seul pays qui soit membre à la fois du Groupe des Sept démocraties industrialisées, du Commonwealth et de La Francophonie. Également membre fondateur des Nations Unies, il apporte un important soutien aux organismes internationaux relevant de cette organisation. Dans toutes ces instances et partout sur la scène internationale, le Canada s'efforce, avec d'autres pays, de protéger l'environnement mondial en veillant à assurer un développement économique soutenu.

Telle est notre stratégie depuis 1972, année où a eu lieu à Stockholm la première conférence internationale d'importance sur l'environnement. Le Canada, dont l'un des citoyens, M. Maurice Strong, assumait les fonctions de secrétaire général de la conférence, y a joué un rôle important.

Vingt ans plus tard, le Canada sera de nouveau un acteur clé de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui se tiendra au Brésil en 1992. La CNUED, événement le plus important des 10 dernières années dans le domaine de l'environnement, sera aussi présidée par M. Strong et on y discutera de nombreuses idées et propositions mises de l'avant et élaborées par le Canada en collaboration avec nos partenaires internationaux.

Le Plan vert du Canada affirme que la coopération, la compréhension et les progrès en matière d'environnement à l'échelle internationale sont des éléments fondamentaux de notre politique extérieure :

> Les Canadiens devront, sur les plans bilatéral et multilatéral, renforcer la coopération internationale et établir de nouveaux partenariats pour que soient abordés efficacement les enjeux écologiques d'intérêt régional et planétaire. [...] En effet, la recherche de solutions durables aux problèmes écologiques de plus en plus grands et complexes commande une coopération internationale plus soutenue que jamais auparavant.

Cet énoncé de principe, qui est au coeur de notre politique extérieure, se concrétise par un ensemble de priorités et d'objectifs fondés sur les besoins et les intérêts des Canadiens.

## Priorités de notre politique extérieure en matière d'environnement

- renforcer les institutions internationales
- établir des partenariats internationaux
- développer les échanges de biens et de services écologiques
- élaborer un régime mondial de droit de l'environnement

## Objectifs

- freiner le réchauffement planétaire
- arrêter l'appauvrissement de la couche d'ozone
- préserver les forêts du monde
- préserver la diversité biologique
- sauvegarder la santé des océans
- protéger l'Arctique
- régir le transport et le commerce des déchets dangereux

Telegraph Colour Library / Masterfile

## RENFORCER LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

En 1972, année de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue à Stockholm, il n'existait aucun organisme pour coordonner les efforts internationaux touchant l'environnement planétaire. Aux termes de cette conférence, l'Assemblée générale des Nations Unies mettait sur pied le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Aujourd'hui, avec l'apparition de problèmes tels que l'effet de serre et l'appauvrissement de la couche d'ozone, les institutions de cette nature doivent être renforcées et soutenues par tous les pays.

Le Canada a toujours appuyé avec vigueur les Nations Unies et ses organismes connexes. Notre bonne réputation sur la scène internationale se confirme par notre participation aux efforts internationaux en matière d'environnement. Le Plan vert fait état des fonds accrus que le Canada

versera au cours des six prochaines années à des institutions internationales d'importance, financement nécessaire pour la promotion de solutions multilatérales aux problèmes environnementaux. Parmi ces institutions, on compte :

- le Programme des Nations Unies pour l'environnement, principal organisme des Nations Unies en matière d'environnement dont les objectifs sont de promouvoir la coopération internationale en ce domaine et d'assurer la bonne marche des négociations multilatérales sur les questions prioritaires;
- l'Organisation météorologique mondiale (OMM), qui veille à faciliter la collaboration en matière de services météorologiques et climatologiques à l'échelle mondiale;
- l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), vouée à la promotion de la coopération internationale en matière de conservation, de protection et de gestion de la nature;
- le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO et l'Organisation maritime internationale (OMI), lesquels contribuent à la préservation des lieux patrimoniaux naturels et culturels mondiaux et à la protection de l'environnement marin.

## ÉTABLIR DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX

Pour le gouvernement canadien, il est clair que la protection de l'environnement mondial est l'affaire de tous : tous les pays doivent collaborer pour résoudre les problèmes environnementaux planétaires. Notamment, le partenariat entre les pays riches et les pays pauvres doit être renforcé de façon à ce que ces derniers puissent connaître un développement durable, respectueux de l'environnement. Pour amener les pays en voie de développement à participer aux accords internationaux visant à réduire les émissions de bioxyde de carbone, à favoriser une exploitation durable des ressources forestières ou à régir le transport international des déchets dangereux, les pays industrialisés doivent leur apporter un soutien technique et financier.

Le Fonds multilatéral établi dans le cadre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone représente un bon exemple de ce type de partenariat. Le Protocole de Montréal offre un échéancier et un cadre de référence internationaux sur lesquels se sont entendus les pays signataires pour substituer aux chlorofluorocarbures et autres substances chimiques destructrices d'ozone des produits chimiques moins néfastes. Cependant, ces changements sont coûteux, et les pays en voie de développement ne peuvent en payer le prix. Le Fonds multilatéral, fixé à 240 millions de dollars américains pour les trois premières années, les aidera à se procurer les technologies qui leur permettront de contribuer aux efforts internationaux de protection de la couche d'ozone.

# 1972 À 1992

# VINGT ANS DE PARTICIPATION CANADIENNE

**Commission économique pour l'Europe (CÉE)**
Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

**Stockholm 1972**
Le Canada, acteur clé; conférence présidée par M. Maurice Strong, un Canadien; établissement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, dont M. Strong est le premier secrétaire général

**Conférence de Toronto sur l'atmosphère en évolution**
Progrès des discussions internationales sur les changements climatiques

**Protocole de Montréal**
Adoption de mesures visant à limiter l'utilisation de substances destructrices d'ozone

**Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement**
Contribution majeure du Canada à la Commission

**Renforcement du Protocole de Montréal**
Mesures de contrôle plus sévères et plus étendues pour les substances destructrices d'ozone

**Sommet de Houston**
Le premier ministre Mulroney demande que des mesures soient prises contre les sources terrestres de pollution marine

**Résolution de Dakar sur l'environnement**
L'environnement devient, à l'instigation du Canada, une priorité permanente de La Francophonie

**Sommet économique de Toronto**
Le Canada met l'environnement à l'ordre du jour

**Déclaration de La Haye**
Les signataires s'entendent pour prendre des mesures concernant les changements climatiques

**Déclaration de Noordwijk**
Des objectifs d'émission visant à freiner les changements climatiques ont été examinés

**Sommet de Paris**
L'environnement au centre des préoccupations

**Déclaration de Langkawi**
Importante déclaration des chefs des pays du Commonwealth sur le besoin urgent de prendre des mesures environnementales planétaires

**Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement**
Nouveau cadre de coopération Nord-Sud en matière d'environnement

**Sommet de Londres**
Les participants s'engagent à réaliser d'importants progrès à la CNUED de 1992

La contribution du Canada à ce fonds, au montant de 15 millions de dollars sur trois ans, comportant un soutien pour l'établissement à Montréal du Secrétariat de l'ONU pour le Fonds, a déjà été approuvée. Le Canada apportera son soutien à d'autres mécanismes de financement similaires mis en oeuvre dans le cadre de futurs accords internationaux sur l'environnement.

D'autres instruments de coopération avec les pays en développement sont actuellement mis en place. Par exemple, la Facilité pour l'environnement global, à laquelle travaille la Banque mondiale en collaboration avec le PNUE et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), fournira des ressources destinées notamment à la protection de la couche d'ozone et des eaux internationales, à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre le réchauffement planétaire. Le Canada appuie ce projet et participe à sa planification depuis le début.

Les bouleversements politiques en Europe centrale et de l'Est ont donné lieu à de nouvelles initiatives en matière d'environnement. On a récemment créé à Budapest un centre de protection environnementale pour l'Europe centrale et de l'Est qui fournira de l'aide et des renseignements dans le but de résoudre les graves problèmes environnementaux de cette région. Le Canada est membre fondateur de ce centre et apporte un soutien financier à ses activités et projets.

## Partenariats bilatéraux

Notre réalité géographique a fait que notre partenaire de loin le plus important en matière d'environnement est les États-Unis. Nous avons, au Canada, tout comme aux États-Unis, mis sur pied des institutions et des mécanismes destinés à minimiser les effets de nos activités sur notre environnement commun.

Les pluies acides, comme on l'a dit plus haut, font l'objet d'une coopération de cet ordre. Il en est de même pour l'amélioration de la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. En effet, afin principalement de protéger et de développer les ressources en eau de la région des Grands Lacs, nos deux pays ont créé en 1912 la Commission mixte internationale (CMI), premier des nombreux organismes bilatéraux Canada—États-Unis à avoir vu le jour. Cette commission a élaboré l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, signé par les deux pays en 1972 et amendé deux fois depuis. Fondé sur le principe de la nécessité de prendre en considération l'ensemble de l'écosystème de cette région pour que la qualité de l'eau puisse y être améliorée, l'Accord engage le Canada et les États-Unis à une série de mesures visant à restaurer et maintenir l'intégrité de l'écosystème des Grands Lacs et de leurs régions riveraines.

La protection des populations d'oiseaux migrateurs fait aussi l'objet d'une coopération environnementale Canada—États-Unis. Depuis le début du siècle, les activités agricoles et l'urbanisation ont eu un impact sur les habitats des oiseaux dans nos deux pays. Les efforts faits

pour protéger ces habitats ont conduit en 1916 à la signature par les États-Unis et le Canada de la Convention pour la protection des oiseaux migrateurs, à laquelle le Mexique est aussi partie depuis peu. On a franchi un pas de plus en 1986 avec la création du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine par lequel des gouvernements et des intérêts privés contribuent ensemble à la gestion et à la protection d'habitats de sauvagine couvrant environ 2,5 millions d'hectares.

Les efforts conjoints de gestion de nos ressources communes et de résolution des problèmes environnementaux ne seront pas sans suite. De fait, les gouvernements canadien et américain élaborent actuellement une entente visant à régler, par des amendements à l'Accord sur la pollution atmosphérique transfrontalière, le problème du smog dans le corridor Windsor-Québec, dont 50 à 60 % provient des États-Unis.

Les États-Unis ne sont pas notre seul partenaire bilatéral. Il y a longtemps que nous coopérons avec divers pays qui partagent nos ressources naturelles, notamment des espèces migratrices, et avec lesquels nous échangeons des connaissances et des technologies de protection de l'environnement. Des accords de coopération en matière d'environnement existent déjà avec l'Union soviétique, le Mexique, l'Allemagne et les Pays-Bas. Enfin, le Plan vert renforce l'engagement du Canada d'entretenir des relations bilatérales touchant l'environnement, tout particulièrement avec les pays en développement et ceux de l'Europe centrale et de l'Est.

Par le biais de son programme d'Aide publique au développement (APD), le Canada appuie diverses initiatives environnementales dans le Tiers Monde. La pauvreté s'accompagne d'une détérioration de l'environnement; c'est pourquoi il est crucial que les pays en développement participent à la recherche de solutions équitables aux problèmes environnementaux planétaires.

Ces dernières années, les questions environnementales ont pris de plus en plus d'importance parmi les priorités du Canada en matière d'aide internationale tandis que notre conception du développement durable se précisait. L'ACDI révise actuellement sa politique et met en oeuvre une stratégie sur l'environnement et le développement en se fondant sur les cinq dimensions clés du développement durable, soit les dimensions environnementale, bien sûr, mais aussi économique, sociale, politique et culturelle.

Le Canada a contribué de façon substantielle à la protection ou à l'assainissement de l'environnement dans de nombreuses régions d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine, des Antilles et du Pacifique; à cet égard, l'ACDI met l'accent sur l'établissement de nouvelles institutions, le développement des ressources humaines et l'appui aux organisations non gouvernementales. Par ailleurs, le Canada fournit une aide financière aux pays en développement afin qu'ils puissent participer aux grandes conférences et négociations sur l'environnement. Enfin, il contribue largement à des programmes visant à accroître la capacité de ces pays d'entreprendre des recherches scientifiques et des activités de surveillance importantes.

### Indicateurs écologiques

Le Canada et ses partenaires internationaux travaillent actuellement à l'élaboration d'indicateurs de la qualité de l'environnement et de l'état des ressources naturelles. Ces indicateurs aideront les gouvernements et les entreprises à prendre des décisions éclairées en matière de protection de l'environnement et de conservation des ressources naturelles pour les générations futures. À la suite d'une proposition formulée par le premier ministre Mulroney en 1989 au Sommet économique des Sept à Paris, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a élaboré des indicateurs écologiques pour aider les décideurs du monde entier à établir des stratégies de développement durable. Lors d'une réunion tenue au début de 1991, les ministres de l'environnement des pays membres de l'OCDE se sont engagés à poursuivre l'élaboration de ces indicateurs et à continuer de les utiliser de façon systématique.

Au Canada, une série d'indicateurs écologiques pilotes ont été mis au point et une étude examinant la question des comptes nationaux élargis prenant en considération les ressources naturelles est actuellement en cours. Ces projets s'inscrivent dans les efforts que fait le gouvernement fédéral pour mettre au point d'ici 1993 un plan provisoire de comptabilité environnementale.

## DÉVELOPPER LES ÉCHANGES DE BIENS ET DE SERVICES ÉCOLOGIQUES

En 1987, le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) retenait l'attention du monde entier avec le concept de développement durable, c'est-à-dire le «développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs».

Un des aspects importants du développement durable est qu'il commande une utilisation de biens, de services et de technologies qui contribuent au développement économique tout en réduisant les pressions sur l'environnement. Ces produits et ces services sont en demande croissante sur les marchés mondiaux et présentent ainsi pour les Canadiens d'importantes possibilités d'exportations.

Au Canada, l'industrie des produits écologiques fournit déjà quelque 150 000 emplois et ses ventes annuelles sont de l'ordre de 7 à 10 milliards de dollars. De nombreuses entreprises canadiennes mettent au point ou utilisent des produits et des technologies écologiques exportables. Le gouvernement fédéral, par le biais d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada et d'Industrie, Sciences et Technologie Canada, s'efforce de repérer partout dans le monde les débouchés qui s'offrent aux entreprises canadiennes et d'aider nos fournisseurs à tirer avantage des marchés étrangers.

Le commerce des produits écologiques bénéficie aussi de la série de conférences et de salons commerciaux «Globe». Globe 90, qui a eu lieu à Vancouver en 1990, a été parrainée par le

gouvernement fédéral. Au-delà de 3000 délégués provenant de plus de 70 pays, représentant l'industrie, les gouvernements, des groupes écologiques et des organismes environnementaux internationaux, y ont participé. En raison du succès de Globe 90, le Canada intégrera l'événement - qui aura lieu à tous les deux ans - à son Plan vert. Globe 92 aura lieu à Vancouver du 16 au 20 mars 1992.

La protection de l'environnement offre certes des possibilités commerciales, mais une utilisation indue de restrictions environnementales pourrait perturber les marchés. Le Gouvernement du Canada, en faisant la promotion du développement durable à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières, veille à prévenir ces perturbations néfastes.

## ÉLABORER UN RÉGIME MONDIAL DE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Pour juguler les menaces qui pèsent sur l'environnement mondial, nous devons, avec nos partenaires étrangers, élaborer un régime juste et équitable de droit de l'environnement. De même, comme la diversité des normes environnementales entre pays peut créer des obstacles au commerce international et y introduire des distorsions, il est crucial que tous les pays se donnent une base commune et adoptent les mêmes façons d'aborder les problèmes environnementaux.

Le Canada a joué un rôle important dans la négociation de conventions et de protocoles visant à protéger les océans et la couche d'ozone et à contrôler la pollution de l'air, la circulation internationale de déchets dangereux et le commerce illégal d'espèces en danger de disparition. De nouveaux efforts devront être faits pour renforcer les lois internationales touchant d'autres enjeux environnementaux, dont le changement climatique, la diversité biologique, les forêts, la lutte contre la pollution marine attribuable à des sources terrestres et la pollution de l'Arctique et d'autres régions importantes.

À cet égard, les accords régionaux conclus par le Canada et d'autres pays, négociés dans le cadre de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CÉE-ONU), constituent une importante contribution. Par ailleurs, la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de 1979, renforcée par l'adoption de protocoles de mise en oeuvre particuliers pour l'anhydride sulfureux et les oxydes d'azote, a été un jalon important de la lutte contre la pollution atmosphérique. Les pays de la CÉE-ONU ont en outre négocié une importante convention sur l'évaluation des incidences environnementales transfrontalières.

L'objectif à long terme du Canada est de parvenir à établir avec tous les autres pays, riches et pauvres, du Sud et du Nord, un nouveau régime environnemental mondial fondé sur le principe que nous devons tous collaborer pour assurer notre avenir commun et reposant sur une législation internationale équitable. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), en 1992, sera cruciale à cet égard.

## Participation à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

En juin 1992, le Brésil sera le théâtre d'une rencontre historique. Cette Conférence soulignera le 20e anniversaire de l'historique Conférence de Stockholm, qui a fait oeuvre de pionnier dans les efforts de développement d'une perspective mondiale sur l'environnement. La CNUED, appelée aussi «Sommet de la Terre», attirera l'attention du monde entier sur la relation incontournable entre l'état de l'économie et celui de l'environnement dans le monde. Ce sommet sera d'une envergure jamais égalée : 160 chefs de gouvernement y sont attendus. Il s'agira probablement de la plus importante conférence sur l'environnement depuis de nombreuses années; on y mettra de l'avant de nouveaux projets d'envergure mondiale concernant les changements climatiques, la diversité biologique, la gestion des forêts et des océans ainsi que d'autres enjeux touchant l'environnement et le développement.

Le Canada est prêt pour 1992 :

- un comité interministériel pour la CNUED, coprésidé par Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada et Environnement Canada et regroupant 20 organismes et ministères fédéraux, a été créé pour coordonner les préparatifs du gouvernement fédéral;
- des groupes thématiques, ayant pour mandat de définir la position du Canada sur les sujets qui seront discutés à la conférence, ont été mis sur pied;
- un secrétariat national aide les Canadiens à participer à la conférence, et des consultations sont menées auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux et d'organismes de divers secteurs : environnement, développement, monde des affaires et du travail, industrie, églises, universités, groupes de femmes et d'autochtones;
- les Nations Unies ont invité des groupes de jeunes à aider à organiser la participation de la jeunesse internationale;
- le Canada contribue à la réalisation d'études ayant pour objectif de définir les sujets qui seront abordés à la conférence, et il aide les délégués de pays en développement à y participer.

## OBJECTIFS

Telegraph Colour Library / Masterfile

Le Canada joue un rôle important dans la protection de l'environnement mondial. Notre objectif général est de trouver, avec les autres pays, les solutions les plus efficaces aux problèmes environnementaux qui menacent la communauté internationale, tout en protégeant nos intérêts économiques nationaux. En particulier, nous devrons poursuivre les objectifs clés suivants d'envergure internationale.

### FREINER LE RÉCHAUFFEMENT PLANÉTAIRE

Le réchauffement planétaire, parfois appelé «effet de serre», constitue une menace importante pour les Canadiens et pour l'économie. Certains gaz, dont le bioxyde de carbone, l'oxyde d'azote, le méthane et les chlorofluorocarbures (CFC), forment autour de la Terre une couche isolante qui a pour effet de piéger dans l'atmosphère la chaleur du soleil. En raison de la production anthropique massive de ces gaz (connus sous le nom de «gaz à effet de serre»), on s'attend à des hausses importantes de la température de la Terre au cours des 50 prochaines années.

Bon nombre des activités économiques du Canada pourraient être touchées par le réchauffement planétaire, dont l'agriculture, l'exploitation forestière, la navigation, la pêche et le tourisme, de même que certaines installations matérielles. De plus, comme nos usines et nos industries des transports et de l'énergie produisent directement ou indirectement des quantités considérables de bioxyde de carbone, tout accord international visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre pourrait avoir des répercussions sur notre économie. Le gouvernement fédéral s'efforce, avec ses partenaires étrangers, de trouver des solutions au réchauffement planétaire qui soient compatibles avec nos intérêts économiques et environnementaux à long terme.

- Le Canada a été l'hôte de la Conférence sur l'atmosphère en évolution qui s'est déroulée à Toronto en 1988. Scientifiques, environnementalistes, représentants de gouvernements et gens d'affaires du monde entier y ont posé les jalons de l'action internationale face au réchauffement planétaire.
- Le Canada travaille avec acharnement à la réalisation du projet de convention-cadre sur les changements climatiques, espérant que les négociations seront terminées à temps pour qu'elle soit signée à la CNUED de 1992.
- Le Canada s'est déjà engagé à garder ses émissions de $CO_2$ et d'autres gaz à effet de serre aux niveaux de 1990 d'ici l'an 2000 et à éliminer, d'ici 1997, les CFC réglementés. La stratégie d'action nationale sur le réchauffement de la planète, élaborée par le gouvernement fédéral en collaboration avec ses partenaires provinciaux et annoncée dans le Plan vert, constitue un cadre visant la dimension canadienne du problème du réchauffement planétaire.

## ARRÊTER L'APPAUVRISSEMENT DE LA COUCHE D'OZONE

La couche d'ozone stratosphérique agit comme une barrière contre les rayons ultraviolets dont les méfaits sont malheureusement trop bien connus : cancer de la peau et des yeux, réduction des récoltes et destruction du phytoplancton sur lequel repose tout le réseau alimentaire marin. Ne pas limiter le rayonnement ultraviolet à la surface de la Terre aurait de très graves répercussions sur notre santé et notre économie. Il est essentiel de sauvegarder la couche d'ozone pour protéger la santé des Canadiens et l'écosystème dont dépend l'économie canadienne.

- Le Canada a été à l'avant-garde dans les efforts mondiaux de réduction des CFC et des autres substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Il a joué un rôle de premier plan dans les négociations qui ont conduit à l'adoption, en 1987, du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
- À la Conférence de Londres, en juin 1990, le Canada a été le premier pays à ratifier un protocole plus radical visant l'élimination des CFC d'ici l'an 2000

et d'autres importantes substances destructrices de l'ozone d'ici 2005. Depuis, le Canada s'est engagé à respecter un calendrier encore plus serré suivant lequel, notamment, les CFC devraient être éliminés complètement d'ici 1997.

- Le secrétariat du Protocole de Montréal est situé à Montréal.

## PRÉSERVER LES FORÊTS DU MONDE

L'exploitation forestière est une composante vitale de notre économie. Le Canada compte environ 10 % des forêts du globe et la valeur de ses exportations de produits forestiers n'est égalée par aucun pays. Chaque année, les forêts génèrent une activité économique de plus de 44 milliards de dollars et suscitent 1 emploi sur 15 au Canada.

Les forêts contribuent aussi de façon essentielle à la qualité de l'environnement : elles jouent un rôle clé dans le recyclage du carbone, de l'azote et de l'oxygène à l'échelle du globe et freinent le réchauffement planétaire en agissant comme «puits de carbone». Elles influent sur la température et le régime des pluies, règlent la qualité et la quantité des réseaux d'eau douce et génèrent une grande partie de l'activité économique mondiale. Par ailleurs, comme elles abritent d'innombrables espèces animales et végétales, leur destruction est une des pires causes de réduction de la diversité biologique.

Le rythme de destruction des forêts du monde est alarmant. D'après l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, environ 17 millions d'hectares de forêt sont détruits chaque année, surtout dans les régions tropicales. Sur une période de 30 ans, cela représente une superficie égale à celle de l'Inde.

- Conscient de la gravité de la déforestation dans le monde, le premier ministre Mulroney s'est joint à d'autres dirigeants lors du Sommet des Sept de 1990 pour proposer la création d'un mécanisme visant à promouvoir le développement durable et la conservation des forêts à l'échelle du globe. Le Canada, en raison de l'importance économique de ses ressources forestières, souhaite la création, sous l'égide des Nations Unies, d'un instrument international en matière de foresterie. Des efforts multilatéraux ont été entrepris pour formuler un énoncé de principes universel de conservation et de développement durable des forêts du monde. Le Canada veillera à ce que cet énoncé de principes assure à la fois la protection des forêts de la planète et celle de nos intérêts nationaux, tout en permettant un accroissement de la compétitivité des entreprises canadiennes dans ce secteur clé.
- Le Canada participe à des initiatives internationales mettant de l'avant l'utilisation de pratiques d'exploitation durable des forêts. Notre organisme d'aide internationale, l'Agence canadienne de développement international, est depuis longtemps l'un des principaux soutiens aux programmes

internationaux en matière de foresterie, tel le Programme d'action forestier tropical qui a plus que doublé l'aide étrangère pour l'exploitation durable des forêts dans les pays en développement.

- Au Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux s'engagent dans des partenariats avec l'industrie pour que nos ressources forestières soient gérées d'une manière assurant le maintien de leur productivité et de leur capacité de régénération.

## PRÉSERVER LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

La destruction anthropique des forêts, des terres humides, des rivières et autres écosystèmes entraîne la disparition d'innombrables espèces animales et végétales. Bien qu'il soit difficile de chiffrer ces pertes avec précision, on croit que le taux d'extinction attribuable aux activités humaines est des centaines, voire des milliers de fois supérieur au taux naturel. Les pertes sont particulièrement sérieuses dans les forêts tropicales qui, bien que ne couvrant que 7 % de la surface de la Terre, abritent entre 50 et 80 % des espèces animales et végétales. Le Canada n'est pas à l'abri : on y a répertorié quelque 175 espèces animales et végétales menacées.

La préservation de la diversité biologique, et, donc, des ressources génétiques utilisables, est de toute première importance tant pour notre santé que pour notre économie. La disparition des espèces menace directement les ressources naturelles nécessaires au développement durable. Les industries agricoles, pharmaceutiques et biotechnologiques reposent sur les produits génétiques tirés d'espèces de plantes et d'animaux (dont plusieurs sont encore à découvrir). En Amérique du Nord, environ le quart des produits pharmaceutiques contiennent des ingrédients dérivés de plantes sauvages. Nourrir une population mondiale croissante dépendra de plus en plus de l'accessibilité du plus grand nombre possible de ressources génétiques de sorte que les chercheurs puissent développer des variétés de cultures et d'animaux plus performants.

La collaboration de tous les pays est nécessaire pour préserver la diversité biologique.

- Des négociations internationales en vue d'une convention sur la conservation de la diversité biologique sont actuellement en cours sous les auspices du PNUE. Le Canada appuie ce projet et travaillera à sa réalisation sur la scène internationale.
- Le Canada a signé, avec 96 autres pays, la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES) qui régit actuellement le commerce de quelque 48 000 espèces de plantes et d'animaux et produits qui en sont tirés. La CITES protège les espèces menacées contre leur surexploitation commerciale au moyen d'un système de permis d'importation et d'exportation.

- La protection des habitats est la meilleure voie pour maintenir la biodiversité. Le Canada a signé un certain nombre d'accords internationaux appliquant ce principe, dont: la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (Convention du patrimoine mondial) grâce à laquelle des lieux naturels et historiques de très grande valeur sont protégés de façon permanente; le Réseau de réserves de la biosphère des Nations Unies dont l'objet est de préserver des régions représentatives des principaux écosystèmes de la Terre; la Convention relative à la conservation des zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar); l'Accord international sur les bois tropicaux qui fournit un cadre de réglementation pour le commerce des bois tropicaux; le Programme d'action forestier tropical dont le mandat est de promouvoir l'utilisation de pratiques favorisant le développement durable des forêts dans les pays tropicaux; et l'Organisation internationale des bois tropicaux qui s'applique à promouvoir la conservation et l'exploitation durable des forêts tropicales et de leur patrimoine génétique.
- Afin d'assumer sa responsabilité à l'égard du reste du monde et de ses futurs citoyens, le Canada, par sa Politique nationale concernant la faune, adoptée en 1990 par le Conseil canadien des ministres responsables de la faune, s'engage à améliorer la santé et accroître la diversité de ses ressources fauniques.

## SAUVEGARDER LA SANTÉ DES OCÉANS

Les océans couvrent plus de 70 % de la surface du globe. Ils jouent un rôle déterminant dans la régulation du climat et sont essentiels au maintien des conditions permettant la vie sur terre et à la perpétuation de la vie elle-même. La préservation de la santé des océans est particulièrement importante pour le Canada. En effet, son littoral est le plus long du monde. La mer y suscite plus de 140 000 emplois et y génère chaque année une activité économique de 8 milliards de dollars.

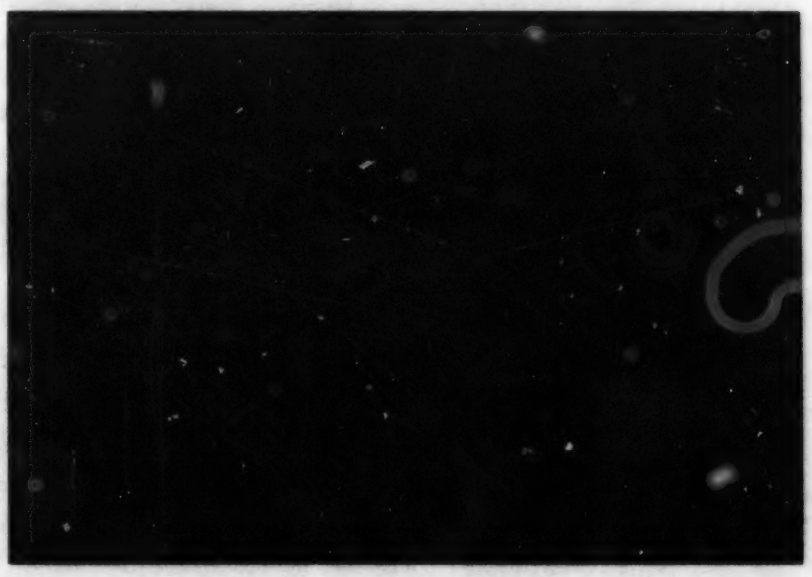

D'après la Commission Brundtland, la santé des océans est menacée : «Fosses septiques gigantesques et closes, ils reçoivent les déchets des

villes, des exploitations agricoles et des industries par les eaux des égouts, les immersions provenant des péniches et des navires et même des substances transportées par l'atmosphère». Les ressources vivantes de la mer sont menacées non seulement par la pollution mais aussi par la surexploitation. Cette dernière menace pèse en particulier sur les importants stocks de poissons des plates-formes continentales, qui fournissent 95 % des prises mondiales. L'industrie canadienne des pêches et les milliers de personnes qu'elle fait vivre se trouvent ainsi exposées à de graves difficultés.

Comme les océans sont un patrimoine collectif, aucun pays ne peut résoudre seul ces problèmes. La collaboration de tous est donc essentielle au rétablissement de la santé des océans.

- Le Canada appuie énergiquement les efforts multilatéraux visant à contenir la surpêche. Depuis 1989, le gouvernement fédéral s'est donné beaucoup de peine pour rendre les membres de la Communauté européenne conscients des désastreuses conséquences à long terme de la surpêche dans la zone réglementée par l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO). Avec d'autres pays membres de l'OPANO, le Canada a commencé à contrôler la surpêche dans cette zone.

- Le Canada a été l'un des principaux promoteurs de la résolution des Nations Unies visant à réduire l'utilisation des filets dérivants, très dommageables, et continue d'appuyer la mise en oeuvre d'un moratoire sur toute pêche aux filets dérivants à grande échelle dans les océans. Parmi les autres ententes multilatérales que le Canada a signées pour contribuer à la préservation des stocks de pêche des océans, on compte : la Convention internationale concernant les pêches hauturières de l'océan Pacifique Nord, la Convention relative à la conservation du saumon dans l'Atlantique Nord, la Convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique Nord-Ouest et la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique.

- À la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, le Canada entend poursuivre quatre objectifs visant à assurer la protection et la durabilité des habitats des stocks de pêche :

  - élaboration d'une stratégie internationale pour la durabilité des pêches;
  - établissement d'un cadre international pour le contrôle des sources terrestres de pollution marine;
  - renforcement des dispositions de la Convention de Londres sur l'immersion des déchets en mer;
  - création d'un système mondial de surveillance des océans.

- Les océans sont en partie pollués par l'immersion de déchets. La Convention de Londres sur l'immersion des déchets, établie au milieu des années 70, vise à protéger l'environnement marin contre cette source de pollution. Le Canada

appuie depuis longtemps cette entente internationale et a récemment souscrit à une résolution visant à interdire toute immersion en mer de déchets industriels d'ici 1995.

- L'immersion de déchets en mer ne constitue qu'une partie du problème. À plus de 80 %, la pollution des océans est attribuable à des sources terrestres. Le Canada est à la tête des efforts faits pour lutter contre ce type de pollution. Au Sommet économique de Houston de 1990, les participants ont souscrit au projet d'élaboration d'une stratégie-cadre internationale sur la question, présenté par le Canada. En mai 1991, à Halifax, des experts du monde entier se réunissaient pour jeter les bases d'un cadre d'action visant la réduction de la pollution attribuable à des sources terrestres.
- Le gouvernement fédéral met actuellement en application un plan d'action quinquennal sur l'immersion de déchets en mer afin de protéger les eaux côtières canadiennes et d'inciter la communauté internationale à en faire autant. Ce plan renforce les règlements touchant l'interdiction de rejeter des déchets industriels en mer et comprend un programme national de recherche et d'information visant la réduction des rejets de débris de plastique, et autres, dans l'environnement marin.

## PROTÉGER L'ARCTIQUE

Le Grand Nord canadien couvre 40 % de la superficie du pays, comprend les deux tiers de son littoral maritime et renferme plus de 30 % de ses ressources en eau douce. Bien que très éloignées des sources de pollution industrielle, les régions circumpolaires sont exposées aux polluants émanant de l'ensemble des régions plus densément peuplées de la Terre. Les courants atmosphériques et marins charrient certains toxiques comme les BPC, les dioxines et les résidus de pesticides vers le Nord, où ils s'accumulent dans le réseau alimentaire. Les modes traditionnels de subsistance des habitants du Nord de même que les écosystèmes arctiques s'en trouvent gravement menacés.

L'Arctique canadien fait partie de la vaste zone circumpolaire que partagent avec nous les États-Unis, l'URSS, la Finlande, la Suède, la Norvège, le Danemark et l'Islande. Afin de préserver l'intégrité du milieu arctique, le Canada s'engage dans des partenariats avec ses voisins nordiques.

- Au cours des deux dernières années, le Canada et les autres pays circumpolaires ont travaillé à l'établissement d'une stratégie internationale de protection de l'environnement arctique. Cette stratégie a été endossée par les ministres représentant les huit pays circumpolaires lors d'une importante conférence sur l'environnement arctique qui a eu lieu à l'été 1991, en Finlande. Dans une déclaration conjointe, les ministres se sont engagés à mettre en oeuvre un plan d'action sur la pollution dans l'Arctique. Le Canada

a proposé la création d'un conseil de l'Arctique, dont le mandat serait de coordonner les efforts des huit pays circumpolaires, et a offert d'être le siège du secrétariat de cet organisme.

- Afin de protéger efficacement l'Arctique canadien, le gouvernement fédéral a mis de l'avant, dans le cadre du Plan vert, une Stratégie nationale de l'environnement arctique. Cette stratégie quinquennale repose sur un partenariat où sont parties les gouvernements des territoires septentrionaux, des organismes non gouvernementaux, des autochtones et le public. L'élimination des contaminants dans le Nord, la gestion des déchets, l'amélioration de la qualité de l'eau et la protection des écosystèmes arctiques sont parmi ses principaux éléments. De plus, pour protéger l'environnement marin arctique, le ministère fédéral des Pêches et des Océans a élaboré la Stratégie de conservation du milieu marin arctique.

## RÉGIR LE TRANSPORT ET LE COMMERCE DES DÉCHETS DANGEREUX

Chaque année, la planète produit de 300 à 400 millions de tonnes de déchets dangereux. Il est clair que, mal gérés, ces déchets représentent une menace pour l'environnement, mais une proportion importante peut en être transportée de façon sécuritaire d'un pays à l'autre, puis recyclée à des fins d'utilisation industrielle. Il y a là un potentiel économique important pour les industries canadiennes. Pour en tirer profit sans que l'environnement soit menacé, on doit élaborer des lois internationales régissant le transport et le commerce des déchets dangereux.

- Le Canada a signé, en mars 1989, la Convention sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination (Convention de Bâle). Cette convention comprend des dispositions visant à ce que le commerce des déchets dangereux n'ait pas de conséquences néfastes sur l'environnement ou la santé humaine. Elle stipule aussi que les pays qui n'y sont pas parties ne peuvent ni importer ni exporter des déchets dangereux.
- La Convention de Bâle complète une loi fédérale canadienne qui exige que toutes les importations de déchets soient approuvées par une autorité canadienne compétente et que ces derniers soient manipulés conformément à un ensemble de normes strictes.
- Les déchets dangereux présentent des avenues économiques pour les pays qui peuvent les recycler de façon rentable tout en respectant l'environnement. Le Canada ratifiera la Convention de Bâle dès que seront élaborés des règlements qui, en assurant la protection de l'environnement et de la santé humaine, permettront à des entreprises canadiennes responsables de profiter des occasions offertes par le recyclage.

# DÉFIS À RELEVER ET OCCASIONS À SAISIR

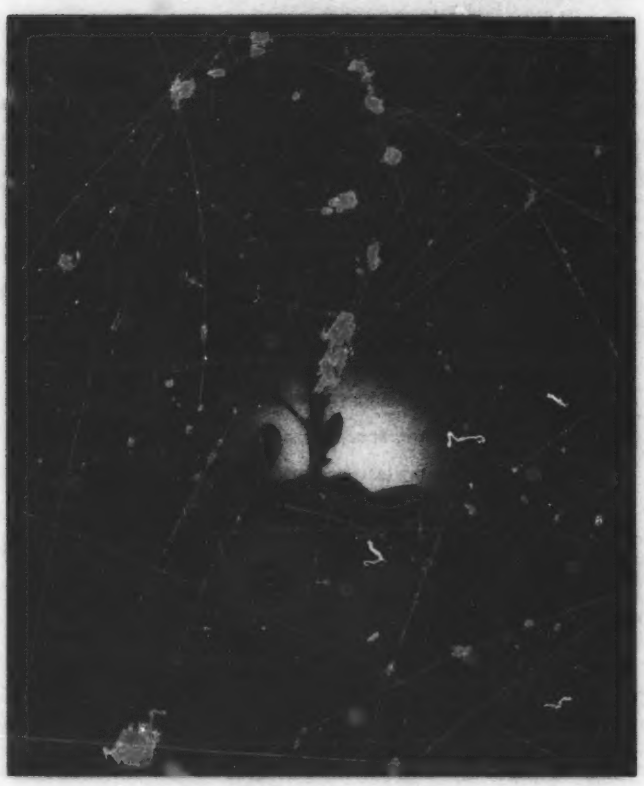

Telegraph Colour Library / Masterfile

L'importance grandissante des problèmes environnementaux planétaires présente à la communauté internationale un défi de taille. Pour résoudre des problèmes comme le réchauffement planétaire, l'appauvrissement de la couche d'ozone et la réduction de la diversité biologique, tous les pays doivent collaborer, et rapidement. Nous ne disposons que de peu de temps pour établir les lois et renforcer les institutions nécessaires à l'assainissement de l'environnement mondial.

Les enjeux sont élevés. Il est difficile d'évaluer les conséquences néfastes qu'aurait sur l'économie canadienne notre incapacité à résoudre ces problèmes, mais il est certain que tous les Canadiens en souffriraient. Le coût de l'action immédiate peut paraître élevé, mais, avec toutes ses répercussions sur la santé humaine et l'environnement, nous paierions beaucoup plus cher notre inaction.

Le Canada oeuvre sur deux fronts : à l'intérieur de ses frontières, il lutte contre la pollution en instaurant des partenariats entre gouvernements, entreprises, groupes d'intérêt et consommateurs et en prenant certaines initiatives visant à favoriser un développement économique durable,

initiatives dont le Plan vert est un bon exemple; sur la scène mondiale, il contribue à renforcer les lois et institutions internationales nécessaires pour résoudre efficacement les problèmes qu'il partage avec d'autres pays. Par sa collaboration avec ses partenaires étrangers des Nations Unies, du Groupe des Sept, du Commonwealth et de La Francophonie, le Canada joue un rôle important dans l'établissement du régime mondial de protection de l'environnement dont nous avons besoin.

Il y a de bonnes raisons d'être optimiste. Ces dernières années, la compréhension des problèmes environnementaux auxquels sont confrontés tous les habitants de la Terre s'est accrue partout dans le monde. Nous avons appris que la protection de l'environnement doit aller de pair avec l'amélioration des conditions économiques et que la santé de l'économie et celle de l'environnement se renforcent mutuellement. De nouvelles technologies utiles au développement économique mondial et moins nocives pour l'environnement sont régulièrement mises au point. De plus, certaines initiatives diplomatiques, comme la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui aura lieu en 1992, attirent, à l'échelle mondiale, l'attention sur les instruments de coopération internationale qui nous permettront de parvenir à un type de développement qui soit durable.

De par son importante participation aux négociations conduisant à des accords internationaux sur l'environnement, la contribution de ses scientifiques à la compréhension des questions écologiques et les exportations variées de biens et de services écologiques de ses entreprises, dont la demande est à la hausse sur les marchés internationaux, le Canada assume un rôle de premier plan. Notre réputation en matière de coopération internationale, nos ressources scientifiques et technologiques et les efforts que nous faisons chez nous pour promouvoir la protection de l'environnement témoignent de l'importance de notre contribution.

La protection de l'environnement mondial est un énorme défi. Elle peut en même temps être l'agent d'une collaboration internationale inégalée. Le Canada s'est engagé à relever ce défi en coopérant étroitement avec ses partenaires étrangers. Seule l'harmonisation des efforts nous permettra de protéger durablement l'environnement et d'assurer notre prospérité comme celle des générations à venir.

Selon la définition qu'en donne le Programme de choix environnemental d'Environnement Canada, le papier utilisé pour cette publication contient 10% de fibres recyclées provenant de rebuts de consommation et 10% de fibres de déchêts de papier après commercialisation.